



COMMUNIQUE DE PRESSE

Ezanville, le 16 octobre 2016

L'AFAAD fait campagne auprès des députés pour que soit connue la méthode d'abattage des animaux consommés

L'Association en faveur de l'abattage des animaux dans la dignité (AFAAD) lance une campagne citoyenne visant à interpeller les députés sur la question de la traçabilité des méthodes d'abattage pour le consommateur. Cette demande a déjà été exprimée par la présidente de l'AFAAD lors de son audition devant la commission d'enquête parlementaire sur les conditions d'abattage en mai dernier.

Les conclusions de la commission d'enquête parlementaire ont été rendues publiques en septembre dernier dans un rapport de 255 pages. On y apprend que l'étiquetage obligatoire de la méthode d'abattage ne trouvera pas une issue favorable pour des raisons économiques.

Ainsi, nous pouvons lire dans le rapport de ladite commission d'enquête, les éléments suivants : *« La première solution envisageable est celle de l'étiquetage des produits indiquant s'ils sont issus ou non d'un abattage avec étourdissement. Cette demande part du constat qu'un certain nombre de carcasses, ou du moins certaines parties de l'animal, abattues rituellement se retrouvent dans le circuit traditionnel et non casher ou halal. Cela est vrai en particulier pour les arrières des animaux abattus selon le rite casher qui ne sont jamais consommés par la communauté juive en France. Cela peut être également vrai pour certaines carcasses qui ne seront pas validées halal selon le cahier des charges des certificateurs. »*

Et à Monsieur Mathieu Pecqueur, directeur général adjoint de **Culture viande** d'ajouter ceci :

« La mise en place d'un étiquetage aurait pour conséquence l'arrêt de l'abattage sans étourdissement dans la plupart des abattoirs, compte tenu des contraintes économiques que cela entraînerait. Même si un décret prévoit qu'il est indispensable de répondre à une commande dès lors que l'on abat un animal sans étourdissement, on sait très bien que les pratiques du culte font qu'une partie de l'animal ou certaines carcasses ne seront pas validées viande halal par les cahiers des charges et qu'elles devront du coup passer dans le circuit conventionnel. Mais si elles sont étiquetées « abattage sans étourdissement », je ne trouverai pas de distributeur pour les commercialiser. »

Il est ouvertement avoué que des morceaux d'animaux abattus sans étourdissement sont distribués dans le circuit classique sans que les consommateurs n'en soient informés, tout cela pour assurer la rentabilité économique d'un système que nous nous efforçons de dénoncer.

A propos de l'AFAAD L'Association en faveur de l'abattage des animaux dans la dignité (AFAAD) est une organisation à but non lucratif, qui œuvre en faveur d'un respect de la réglementation concernant les conditions d'abattage des animaux. Notre mission est de garantir aux animaux destinés à la consommation les meilleures conditions possibles que ce soit en termes de réduction du stress, que des souffrances lors du processus d'abattage.

Contact : association@afaad.net / Site web : afaad.net

Pour notre association cette situation est inacceptable et nous souhaitons que cette action citoyenne permette de faire entendre la voix des consommateurs auprès des représentants locaux.

Au moment où l'AFAAD fait campagne pour demander l'étiquetage obligatoire de la méthode d'abattage, l'organisation CIWF lance également une campagne visant à mentionner la méthode d'élevage des animaux sur les étiquettes.

Lors d'un sondage mené sur les marchés cette année, nous avons pu constater que plus de 93% des consommateurs étaient favorables à la mention obligatoire de la méthode d'abattage. On apprend aussi que cette dernière serait un critère de choix essentiel dans leur acte d'achat. Aujourd'hui, bon nombre de consommateurs veulent consommer mieux, et intégrer dans leurs critères d'achat la notion de « bientraitance » animale. Malheureusement, aucune étiquette ne peut les aider à mettre en pratique cette consommation responsable.

Dans une campagne en ligne, l'AFAAD demande donc aux consommateurs d'interpeller leurs députés sur la question de l'étiquetage obligatoire de la méthode d'abattage, en leur adressant un courrier faisant état de la situation que nous venons de décrire.

Comment pouvons-nous faire des choix plus respectueux du bien-être des animaux, si les étiquettes ne donnent pas l'information adéquate ? Exiger l'étiquetage de la méthode d'abattage, c'est aussi demander des comptes sur la fin de vie des animaux.

Caroline BROUSSEAUD
Présidente de l'AFAAD